

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU  
COLLEGE COMMUNAL

SEANCE DU 22 avril 2024

Présents: MM. Arnaud GARSOU  
Ismail KAYA, Christophe BERTHO, Florence WESTPHAL, Julie FERRARA, Christophe RENERY  
Marie GREFFE  
Ingrid ZEGELS

Bourgmestre - Président  
Echevins  
Présidente du CPAS  
Directrice générale

**objet :** ORDONNANCE DE POLICE – PETANQUE SUR LE SITE DE  
L'ANCIENNE CASERNE DE SAIVE.

**LE COLLEGE,**

Vu la loi et le règlement général relatifs à la police de la circulation routière ;

Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment l'article 130bis ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Considérant que le minifoot de Saive (MFC Saive) organise un tournoi de pétanque, le 11 mai 2024, sur les terrains sis à l'ancienne caserne de Saive ;

Considérant qu'un chapiteau sera placé sur la place Saivina à SAIVE à cette occasion ;

Considérant qu'il s'indique de prendre les mesures en vue de préserver l'intégrité physique des participants ;

**ORDONNE à l'unanimité :**

Article 1 : Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits place Saivina à SAIVE, du mercredi 8 mai 2024, à 9h au lundi 13 mai 2024, à 10h.

Article 2 : Les présentes mesures seront portées à la connaissance des usagers par la mise en place d'une signalisation apposée conformément à la circulaire ministérielle précitée.

Article 3 : Les contrevenants à la présente ordonnance de police sont passibles de peines de police.

Article 4 : La présente ordonnance sera transmise pour information au SRI, à la Croix-Rouge, au Dirigeant de la Police locale de Blegny, à la Cellule de Police administrative de la Zone Basse-Meuse et au Service des Travaux pour suite utile.

La Directrice générale,  
(s) Ingrid ZEGELS

La Directrice générale,



PAR LE COLLEGE,



Le Président,  
(s) Arnaud GARSOU

Le Bourgmestre,



## AVIS DE PUBLICATION

Le 22 avril 2024, le Collège communal a pris une ordonnance de police relative aux mesures de stationnement et de circulation prises place Saivina à SAIVE, du mercredi 8 mai 2024 à 9h au lundi 13 mai 2024 à 10h à l'occasion d'un tournoi de Pétanque.

Afin de permettre au public d'en prendre connaissance, le texte de cette ordonnance est déposé à l'examen du public au secrétariat, rue Troisfontaines, 11 à 4670 BLEGNY. Il est également affiché aux valves communales extérieures ainsi que sur le site internet communal et ce, à partir de ce jour.

Fait à Blegny, le **23 AVR. 2024**

PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale,



Ingrid ZEGELS



Le Bourgmestre,



Arnaud GARSOU